

SICAV L'EPARGNANT
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 MARS 2026

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV L'EPARGNANT, qui comprennent le bilan au 31 mars 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV L'EPARGNANT au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV L'EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérfications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous avons constaté que l'actif de la SICAV L'EPARGNANT a été employé au 31 mars 2026 en des titres émis par la STB à hauteur de 17,57%, ce qui est en dépassement par rapport à la limite légale de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

En outre, les actions en d'autres OPCVM représentent 5,80% de l'actif net, légèrement en deçà du ratio réglementaire de 5%.

Tunis, le 30 avril 2026

CABINET CMC

Chérif BEN ZINA

BILAN
ARRETES AU 31 MARS 2026
(Montants exprimés en Dinars)

<i>ACTIF</i>	Note	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	128 329 657	130 263 170	130 472 916
Obligations et valeurs assimilées		117 308 069	122 277 371	123 359 143
Titres OPCVM		11 021 589	7 985 799	7 113 773
Placements monétaires et disponibilités		61 968 644	44 281 430	38 608 231
Placements monétaires	5	50 927 318	25 018 442	28 714 697
Disponibilités		11 041 325	19 262 988	9 893 535
Créances d'exploitation*	6	111 701	115 606	121 108
TOTAL ACTIF		190 410 002	174 660 206	169 202 255
<i>PASSIF</i>				
Opérateurs créditeurs	7	280 680	290 418	317 786
Autres créditeurs divers	8	57 819	55 507	47 462
TOTAL PASSIF		338 498	345 925	365 248
ACTIF NET				
Sommes distribuables	9	175 989 157	161 377 136	158 521 852
Sommes distribuables des exercices antérieurs		11 434 075	10 462 119	1 422
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 648 271	2 475 026	10 313 733
ACTIF NET		190 071 503	174 314 281	168 837 007
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		190 410 002	174 660 206	169 202 255

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er Janvier au 31 Mars 2026
(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 013 899	2 024 379	8 771 168
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 013 899	2 024 379	8 771 168
Revenus des placements monétaires	11	855 067	860 050	3 418 360
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 868 966	2 884 429	12 189 528
Charges de gestion des placements	12	(252 398)	(249 427)	(1 007 075)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 616 568	2 635 002	11 182 453
Autres produits		-	-	90 728
Autres charges	13	(60 046)	(59 572)	(242 007)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 556 522	2 575 430	11 031 174
Régularisation du résultat d'exploitation		91 749	(100 404)	(717 441)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 648 271	2 475 026	10 313 733
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(91 749)	100 404	717 441
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		53 108	182 598	243 376
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		209 098	2 746	(166 118)
Frais de négociation de titres		-	(3 807)	(3 905)
RESULTAT DE LA PERIODE		2 818 728	2 756 967	11 104 526

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du 1er Janvier au 31 Mars 2026

(Montants exprimés en Dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2025</i>	<i>Année 2025</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 818 728	2 756 967	11 104 526
Résultat d'exploitation	2 556 522	2 575 430	11 031 174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 108	182 598	243 376
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	209 098	2 746	(116 118)
Frais de négociation de titres	-	(3 807)	(3 905)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(10 193 041)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	18 415 769	4 284 464	652 673
Souscriptions			
- Capital	39 630 907	33 218 747	107 196 221
- Régularisation des sommes non distribuables	30 338	11 846	23 097
- Régularisation des sommes distribuables	2 875 069	2 327 449	2 940 989
Rachats			
- Capital	(22 435 451)	(29 094 528)	(105 825 979)
- Régularisation des sommes non distribuables	(20 694)	(18 860)	(23 231)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 664 400)	(2 160 191)	(3 658 424)
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 234 496	7 041 431	1 564 158
ACTIF NET			
En début de période	168 837 007	167 272 850	167 272 850
En fin de période	190 071 503	174 314 281	168 837 007
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	1 585 255	1 571 546	1 571 546
En fin de période	1 757 214	1 612 808	1 585 255
VALEUR LIQUIDATIVE TAUX DE RENDEMENT	108,166	108,081	106,505
TAUX DE RENDEMENT	1,56%	1,54%	6,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société SICAV L'EPARGNANT ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLES-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026 à D :128.329.657 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		112 412 491	117 308 069	61,72%
	Obligations de sociétés		20 528 353	21 176 792	11,14%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-1 V	10 000	1 000 000	1 000 785	0,53%
TN4ZLSBTX4X7	BTK 2025-1 F	8 000	800 000	809 626	0,43%
TN8S19HHK9U6	BTK 2025-1 V	12 000	1 200 000	1 214 524	0,64%
TN0001300623	BTE 2011 B	10 000	300 000	302 055	0,16%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 CT	11 770	235 753	242 558	0,13%
TN0003400330	AMENBANK B 2008	25 000	375 000	393 066	0,21%
TN0003900248	UIB 2009-1 C	20 000	400 000	413 181	0,22%
TN0003900263	UIB 2011-1 B	20 000	600 000	617 978	0,33%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2	20 000	1 200 000	1 239 013	0,65%
TN0R77XCOAH0	STBSUB 2021-1 E	1 000	20 000	20 225	0,01%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-2 A	5 000	200 000	208 329	0,11%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 F	5 000	400 000	429 552	0,23%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 D	35 000	2 800 000	2 969 945	1,56%
TNCYYRNQ4UA6	ENDA TAMWEEL 2024-1 A F	10 000	800 000	847 342	0,45%
TNEDMOU67Y09	TAYSIR 2024-1 A F	10 000	800 000	832 109	0,44%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	10 000	800 000	858 271	0,45%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	26 226	2 622 600	2 654 310	1,40%
TNMC9HTIB5A4	WIFACK BANK 2022-2 C	10 000	875 000	888 760	0,47%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	5 000	300 000	305 769	0,16%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2	5 000	400 000	405 717	0,21%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 B	20 000	2 000 000	2 079 316	1,09%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	10 000	400 000	414 115	0,22%
TNATYQLQMS1D3	UBCI SUB 25-2 CF	20 000	2 000 000	2 030 247	1,07%
	Obligations de L'Etat		70 580 988	73 403 215	38,62%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	70 000	7 000 000	7 368 587	3,88%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	20 000	20 000 000	21 065 074	11,08%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	114 000	8 550 000	8 572 169	4,51%
TNOAYHSVTHY1	EPT NAT 4 2022 AF	7 693	73 096	76 803	0,04%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	26 184	2 611 296	2 684 874	1,41%
TN0008000895	EMPT NAT 2 2021 B	90 000	9 000 000	9 376 688	4,93%
TN0008000903	EMPT NAT 2 2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	5,48%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 2023 T1 CB TV	5 000	400 000	403 389	0,21%
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT 2022 T3 CC TF	41 820	3 660 801	3 811 591	2,01%
TN6DQ00JBLT7	EMP NAT 2023 T1 CA TF	399	3 785	3 898	0,00%
TNBSXXEKBFR8	EMP NAT 2023 T4 C FT	2 500	250 000	256 161	0,13%
TNCGJF5TW027	EMP NAT 2023 T1 CB TF	6 500	520 000	524 691	0,28%
TNCR2TMAK1K8	EMP NAT 2023 T2 CB TF	5 000	500 000	533 938	0,28%

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif net
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT 2024 T4 CF	34 750	3 475 000	3 560 635	1,87%
TNHOFRXHSG72	EMP NAT 2023 T2 AV	10 482	99 430	107 996	0,06%
TN9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF	5 000	437 500	464 012	0,24%
TNIZ090I5G66	EMP NAT 2022 T3 CC TV	10 000	875 000	912 038	0,48%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	86 270	820 392	893 703	0,47%
TNPSLOPEJVO7	EMP NAT 2022 T1 CA TF	3 537	17 187	17 251	0,01%
TNRGVSC8DE36	EMP NAT 2022 T3 CB TF	7 500	600 000	624 100	0,33%
TNUWXR58DVH5	EMP NAT 2024 T1 CB TF	6 500	650 000	656 004	0,35%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT 2022 T4 CC TV	5 000	437 500	449 875	0,24%
TNWRCVSYL730	EMP NAT 2022 T4 CB TF	7 500	600 000	616 441	0,32%
	Bons du trésor assimilables		21 303 150	22 728 061	11,96%
TN0008000580	BTA 13OCTOBRE2026	9 000	8 727 000	9 194 642	4,84%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027	10 000	9 140 000	9 859 226	5,19%
TNLRQIP0OJY4	BTA 9% SEPT 2029	1 500	1 480 650	1 567 545	0,82%
TNN0SOORH1F1	BTA 9.28% 14JUN2031	1 000	956 000	1 028 979	0,54%
TNNUS2JABSF6	BTA 9.39% 09 AOÛT 2033	1 000	999 500	1 077 668	0,57%
	Titres OPCVM		10 583 296	11 021 589	5,80%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	34 899	4 024 756	4 013 245	2,11%
TNJHP6Z3X2D1	SICAV EPARGNE OBLIGATAIRE	41 559	6 558 540	7 008 344	3,69%
	TOTAL		122 995 786	128 329 657	67,52%
	Pourcentage par rapport à l'actif				67,40%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde du poste Placements monétaires s'élève au 31 mars 2026 à D : 50.927.318 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2026	% actif net
	<u>Comptes à terme STB</u>	10 000 000	10 012 523	5,27%
	Placement au 19/09/2026 (au taux de 8,79%) 180 jours	5 000 000	5 007 706	2,63%
	Placement au 22/09/2026 (au taux de 8,79%) 180 jours	5 000 000	5 004 817	2,63%
	<u>Prise en pension livrée (*)</u>	9 999 351	10 401 547	5,47%
	Pension livrée BNA au 20/06/2026 260 jours	9 999 351	10 401 547	5,47%
	<u>Certificats de dépôt</u>	30 260 528	30 513 249	16,05%
TN9RGU8V0TQ6	Certificat de dépôt STB au 06/07/2026 (au taux de 9,29%) 180 jours	4 822 447	4 904 319	2,58%
TNCMBGDEY0X9	Certificat de dépôt STB au 06/10/2026 (au taux de 9,29%) 270 jours	2 843 672	2 890 571	1,52%
TNO8F8RCWEP8	Certificat de dépôt STB au 20/07/2026 (au taux de 9,29%) 180 jours	4 822 447	4 890 509	2,57%
TNRD925PZ9R3	Certificat de dépôt STB au 02/04/2026 (au taux de 8,79%) 10 jours	9 980 514	9 996 103	5,26%
TNL746HIDIL0	Certificat de dépôt STB au 03/04/2026 (au taux de 8,79%) 10 jours	1 996 103	1 998 831	1,05%
TNXJ4G7X8O26	Certificat de dépôt STB au 05/04/2026 (au taux de 8,79%) 10 jours	2 994 154	2 997 077	1,58%
TNF64PUCTOT2	Certificat de dépôt STB au 14/01/2027 (au taux de 9,29%) 350 jours	2 801 190	2 835 840	1,49%
	TOTAL	50 259 879	50 927 318	26,79%
	Pourcentage par rapport à l'actif			26,75%

(*)

Désignation	Période	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2026
Prise en pension 10 382 BTA 28/09/2032	260 jours	8.8%	9 999 351	10 401 547

NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Ce poste présente au 31 mars 2026 un solde de D : 111.701 contre un solde de 115.606 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Retenues à la source sur BTA	13 642	1 804	13 642
Retenues à la source sur obligations	82 993	89 338	82 993
Autres	15 065	24 464	24 472
Total	111 701	115 606	121 108

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste présente au 31 mars 2026 un solde de D : 280.680 contre un solde de D : 290.418 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	74 099	70 385	72 042
Dépositaire	46 836	46 440	81 387
Commission de distribution	159 746	173 593	164 357
Total	280 680	290 418	317 786

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Ce poste présente au 31 mars 2026 un solde de D : 57.819 contre un solde de D : 55.507 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	17 991	15 226	15 620
Retenue à la source	-	-	-
Rémunération CAC	39 827	40 281	31 842
Total	57 819	55 507	47 462

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31-12-2025</u>	
Montant	158 521 852
Nombre de titres	1 585 255
Nombre d'actionnaires	1 705
 <u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant Souscriptions	39 630 907
Nombre de titres émis	396 318
Nombre d'actionnaires nouveaux	27
 <u>Rachats effectués</u>	
Montant Rachats	(22 435 451)
Nombre de titres rachetés	(224 360)
Nombre d'actionnaires sortants	(77)
 <u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 108
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	209 098

Régularisation des sommes non distribuables	9 643
Frais de négociations de titres	-

Capital au 31-03-2026

Montant	175 989 157
Nombre de titres	1 757 214
Nombre d'actionnaires	1 655

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 mars 2026 à D : 2.013.899 contre D : 2.024.379 au 31 mars 2025 et se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 <u>au</u> 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 <u>au</u> 31/03/2025</i>	<i>Année <u>2025</u></i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>351 909</u>	<u>1 290 813</u>	<u>1 370 112</u>
- Intérêts	351 909	1 290 813	1 370 112
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>670 772</u>
- Dividendes	-	-	670 772
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 661 990</u>	<u>733 566</u>	<u>6 730 284</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 661 990	733 566	6 730 284
TOTAL	<u>2 013 899</u>	<u>2 024 379</u>	<u>8 771 168</u>

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2026 à D : 855.067 contre D : 860.050 au 31 mars 2025, se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 <u>au</u> 31/03/2026</i>	<i>Période du 01/01 <u>au</u> 31/03/2025</i>	<i>Année <u>2025</u></i>
Intérêts des prises en pension livrée	214 237	23 377	457 873
Intérêts des comptes à terme	12 523	170 802	550 027
Intérêts des certificats de dépôt	613 307	665 871	2 383 091
Intérêts des bons du trésor à court terme	15 000	-	27 369
TOTAL	<u>855 067</u>	<u>860 050</u>	<u>3 418 360</u>

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 mars 2026 à D : 252.398 contre D : 249.427 au 31 mars 2025, et se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 <u>au</u> <u>31/03/2026</u></i>	<i>Période du 01/01 <u>au</u> <u>31/03/2025</u></i>	<i>Année <u>2025</u></i>
Rémunération du gestionnaire	185 032	182 854	738 283
Rémunération du dépositaire	33 683	33 287	134 396
Commission de distribution	33 683	33 287	134 396
TOTAL	252 398	249 427	1 007 075

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent au 31 mars 2026 à D : 60.046 contre D : 59.572 au 31 mars 2025, et se détaillent comme suit :

	<i>Période du 01/01 <u>au</u> <u>31/03/2026</u></i>	<i>Période du 01/01 <u>au</u> <u>31/03/2025</u></i>	<i>Année <u>2025</u></i>
Redevance CMF	44 911	44 382	179 195
TCL	7 150	7 205	30 295
Honoraires du commissaire aux comptes	7 985	7 985	32 518
TOTAL	60 046	59 572	242 007

14- REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.